

CONSEIL MUNICIPAL
LA FAYE

Compte rendu de la réunion du
06 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 06 septembre à 18H 30

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur le maire, Éric CORNUAUD.

Date de la convocation : 30 Aout 2019

Présents : Carole MOREAU, Éric CORNUAUD, Linda MERIEAU, Hazel MORRALL, Albert SAINT-LOUIS, Martine NAVARRE, Caroline ALIAS, Thierry CAILLET, Jean – Christian ROBERT Michel PORTEJOIE, Hélène BERGEON, Sébastien MERCIER.

Absents excusés : Julien PINGANAUD, Jean -Claude THOMAS.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Sébastien MERCIER

- Nettoyage Mairie :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention passée avec la communauté de communes de Ruffec concernant le ménage de la Mairie.

La convention a été signée pour 52 heures de ménage annuel. Nous avons constaté que seules 47 heures étaient effectuées sur les 52 heures payées, c'est pourquoi nous souhaitons que la Communauté de Commune s'organise lors des congés de Mme MANGON pour son remplacement.

- Cadeau mariage :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le cadeau offert lors des mariages sur la commune. Il est décidé désormais de personnaliser les livrets de famille et d'offrir un bouquet de fleurs.

- Information fibre :

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée de la fibre sur la commune. Une première réunion publique est prévue le 27 septembre avec la commune de la chèvrerie de 18h00 à 20h00. Le 11 octobre 2019 est prévu le forum des opérateurs où il sera alors possible de passer commande.

- Contrat groupe agents CNRACL :

Monsieur le Maire présente le courrier du centre de gestion concernant les nouvelles conditions financières au 1^{er} janvier 2020. Une franchise de 15% des indemnités journalières sera mise en place à effet du 01 janvier 2020. Le taux restera quant à lui fixé à 5.62%.

Le contrat étant signé pour une durée de 3 ans il sera renouvelé en 2021.

Le Conseil Municipal accepte ces nouvelles conditions financières à l'unanimité.

- Coussin berlinois :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'agence départementale d'Aigre pour la sécurisation, la signalisation et la pose de coussin berlinois dans le village de Veillemorte.

- **Délibération Anim' Ruffec :**

Le Conseil Municipal doit prendre une délibération afin d'accepter le règlement d'une subvention de 200€ pour la prestation d'une animation lors des journées de l'environnement pour la commission d'Anim'Ruffec.

- **Non valeurs :**

Le Maire présente les pièces irrécouvrables par la collectivité qui s'élèvent à un montant total de 42€. Le Conseil Municipal accepte à 11 voix pour et 1 abstention l'admission en non-valeur des sommes de 42€.

- **Machine à pain :**

Le Maire présente le système de machine à pain personnalisable. 2 boulangers ont été démarchés par la commune. Le maire propose de recevoir les boulangers afin de leur présenter le système et prendre contact également avec la société qui fournit le kiosque.

- **Panneaux d'affichage :**

Il est nécessaire re prévoir le remplacement des panneaux d'affichage qui sont en très mauvais état. L'achat étant trop cher il a été décidé de les rénover en interne.

- **Questions diverses :**

- Point budget ; chapitre 011 déjà réalisé 68 469.38€ reste à réaliser 68 989.02€.
- TEPOS, étude de la possibilité de poser 265m² de panneaux photovoltaïques par le biais d'un financement citoyen. Monsieur BILLY interviendra le 19 septembre à 9heures pour de plus amples explications.
- Possibilité d'allumage du four à pain pour la journée du patrimoine le 22 septembre.

Séance levée à 22h45